



MRC de
Marguerite-D'Youville
Développement économique

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

**Politique de soutien aux projets structurants pour
améliorer les milieux de vie**

Juillet 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE.....	1
2.	LES PROJETS STRUCTURANTS.....	1
3.	SOUTIEN FINANCIER.....	2

ANNEXE

ANNEXE A Plan d'action pour l'économie et l'emploi 2014-2019 (PALÉE)

1. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional, signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville, cette dernière doit mettre en place une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Considérant que depuis janvier 2015, le Service de développement économique (SDE) de la MRC a pris la relève du Centre local de développement (CLD) Marguerite-D'Youville, il va de soi que le SDE poursuit le travail accompli par le CLD. Ainsi, la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie s'inscrit dans le cadre du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2014-2019 qui avait été élaboré par le CLD avant d'être repris par le SDE.

2. LES PROJETS STRUCTURANTS

Comme mentionné par le PALÉE 2014-2019, les priorités d'intervention doivent être axées sur le développement de l'économie, de l'emploi et la création de la richesse collective, ainsi que sur l'amélioration des milieux de vie. Les projets retenus devront donc répondre à au moins un de ces critères :

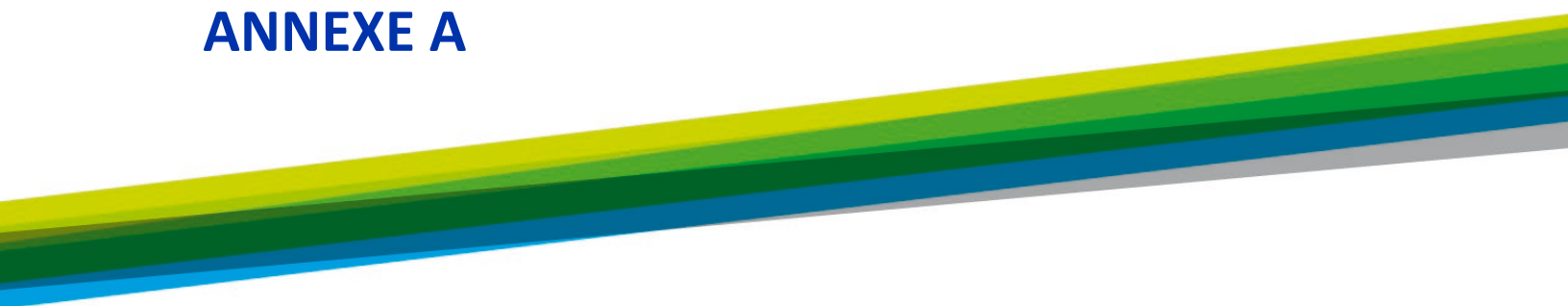
- ◆ s'inscrire dans les différentes priorités d'intervention du PALÉE de la MRC de Marguerite-D'Youville 2014-2019;
- ◆ s'inscrire dans l'une des grandes stratégies de développement économique du gouvernement québécois, du gouvernement canadien, de la région métropolitaine de Montréal ou du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ être à caractère municipal et/ou régional découlant du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ avoir un effet multiplicateur (générer des revenus supérieurs aux dépenses prévues);
- ◆ avoir une portée scientifique permettant, à terme, la création d'entreprises ou de nouveaux emplois sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ faire partie du secteur récréotouristique et pouvoir générer de nouveaux revenus pour les entreprises établies sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ consolider le secteur agro-industriel du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ consolider le secteur manufacturier;
- ◆ faire partie du secteur socioculturel et avoir un effet multiplicateur (revenus supérieurs aux dépenses prévues) en développement économique local et régional;
- ◆ être lié à des ententes spécifiques et/ou sectorielles avec différents ministères et organismes gouvernementaux.

Certains projets pourront aussi être de nature supra-territoriale (donc incluant plus d'une MRC).

3. SOUTIEN FINANCIER

Les projets soumis feront l'objet de recommandations de la permanence du SDE au conseil de la MRC pour approbation.

ANNEXE A



PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI 2014-2019 (PALÉE)